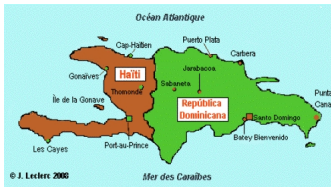


Écrit par HPN

Vendredi, 04 Octobre 2013 14:12



En marge d'un sit-in tenu le 3 octobre 2013 devant l'Ambassade dominicaine à Port-au-Prince, des représentants de plusieurs organisations de la société civile haïtienne ont rencontré M. José Ortiz, ministre conseiller auprès de l'Ambassade dominicaine, sur la sentence du Tribunal Constitutionnel exposant des Dominicains d'ascendance haïtienne à l'apatridie.

«La décision du Tribunal Constitutionnel n'est pas une décision du peuple dominicain», a déclaré le diplomate aux représentants de la POHDH (Plateforme des Organisations Haïtiennes de Droits Humains) et du GARR (Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés), présents à cet entretien. Les deux militants de droits humains représentaient une dizaine d'organisations qui avaient adressé une lettre à l'ambassadeur pour exprimer leur tristesse et indignation face à la décision de la Cour constitutionnelle.

«Nous sommes des organisations œuvrant depuis plusieurs années pour la promotion de l'amitié entre le peuple haïtien et dominicain et pour le respect des droits humains sur l'île. Nous nous sentons indignés face à cette décision du Tribunal Constitutionnel dominicain de déchoir des Dominicains d'ascendance haïtienne de leur nationalité. C'est une grave violation des droits humains et elle peut entraîner des conséquences tragiques dans la vie de dizaines de milliers de personnes», a dénoncé la coordonnatrice du GARR, Colette Lespinasse, lors de la transmission de la correspondance à l'Ambassade.

Le ministre conseiller a dit comprendre l'inquiétude des organisations haïtiennes ajoutant que ce dossier est aussi une préoccupation pour son gouvernement. Il s'est engagé à transmettre un rapport et la pétition des organisations à Santo Domingo.

Le diplomate a rappelé que la République Dominicaine est un Etat démocratique qui s'efforce de respecter les droits de la personne ainsi que les conventions et accords internationaux qu'il a ratifiés. Il informe que son pays compte agir pour que cette disposition de la Cour Constitutionnelle n'affecte pas les relations entre les deux peuples de l'île.

Interrogé par l'une des personnes participant à l'entretien sur le caractère irrévocable de la

sentence, le Ministre Conseiller a assuré qu'«il y a toujours moyen de chercher et de trouver une solution par la voie diplomatique». Il a laissé entendre que «sur la base des prescrits de la Convention de Vienne et des instruments juridiques internationaux en droits humains, le gouvernement dominicain s'efforcera de résoudre ce problème dans la négociation».

Au moment du sit-in devant le siège de l'ambassade dominicaine à Pétion-Ville, les manifestants-es scandaient plusieurs slogans comme : "Non au racisme ! Non à la discrimination", "Justice et Dignité pour les descendants d'Haïtiens en République Dominicaine !", "Respect du droit à la nationalité, à la citoyenneté des Dominicains et Dominicaines d'origine haïtienne!". Ils ont aussi rappelé le massacre de 1937 qui était le résultat d'actes xénophobes et ont déclaré qu'ils n'accepteraient pas un deuxième génocide au cours de ce 21ème siècle.

Dans la correspondance remise au diplomate, les organisations haïtiennes ont exhorté le gouvernement dominicain à se démarquer de ce courant xénophobe anti-démocratique et anti-haïtien qui sème la haine et la division sur l'île. Elles l'ont invité à mettre de préférence en évidence les actes historiques porteurs de vie et de solidarité entre les deux pays.

"C'est le moment pour les autorités dominicaines de revoir les relations et l'histoire des deux pays pour mettre en valeur et promouvoir les actes historiques porteurs de vie et de solidarité et non des actions qui prônent la haine, la division et qui peuvent déboucher sur un génocide", ont écrit les organisations signataires de la pétition remise à l'ambassade.

Source: GARR